



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0448

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, aux consorts Alaya, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1100 et 1087 de la copropriété La Caravelle, situés 20 rue Suzanne Melk

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0448**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, aux consorts Alaya, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1100 et 1087 de la copropriété La Caravelle, situés 20 rue Suzanne Melk**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte de la cession

En prévision de l'ORU du quartier Terraillon à Bron, la Métropole de Lyon a acquis des appartements dans la copropriété Terraillon, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Ainsi, et par acte du 24 novembre 2008, la Communauté urbaine de Lyon a acquis un appartement formant le lot n° 1100 ainsi qu'une cave formant le lot n° 1087 de la copropriété La Caravelle, situés 20 rue Suzanne Melk.

Par décision n° CP-2020-0285 de la Commission Permanente du 16 novembre 2020, l'acquisition des biens des consorts Alaya, situés dans la copropriété Terraillon, 3 rue Guynemer à Bron a été approuvée.

II - Désignation des biens cédés

Ainsi, et dans ce cadre, il est proposé au Conseil la cession aux consorts Alaya du bien constitué :

- d'un appartement de type T4, d'une superficie d'environ 64m², situé au 1^{er} étage de l'immeuble, formant le lot n° 1100 avec les 255/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot,
- d'une cave formant le lot n° 1087 avec les 5/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot,
- le tout situé dans la copropriété La Caravelle, au 20 rue Suzanne Melk à Bron dont la parcelle est cadastrée B 2830.

III - Conditions de la cession

Aux termes du projet d'acte, la Métropole céderait les biens en cause, au prix de 87 100 €.

Par ailleurs, la Métropole prendrait à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant estimé à 2 200 €.

Les acquéreurs ayant accepté les conditions de cession qui leur ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 8 avril 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 87 100 € aux consorts Alaya, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1100 et 1087 de la copropriété La Caravelle, situé au 20 rue Suzanne Melk à Bron, dans le cadre d'un relogement relevant de l'ORU du quartier Terrailon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 8 juillet 2019, pour un montant de 43 923 001,61 € en dépenses et 21 863 906,13 € en recettes sur l'opération n° OP17O0827.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 87 100 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 30 479,30 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 21321 - fonction 01 - pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° OP17O2762.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 200 € sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 011 - opération n° OP07O4948.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.